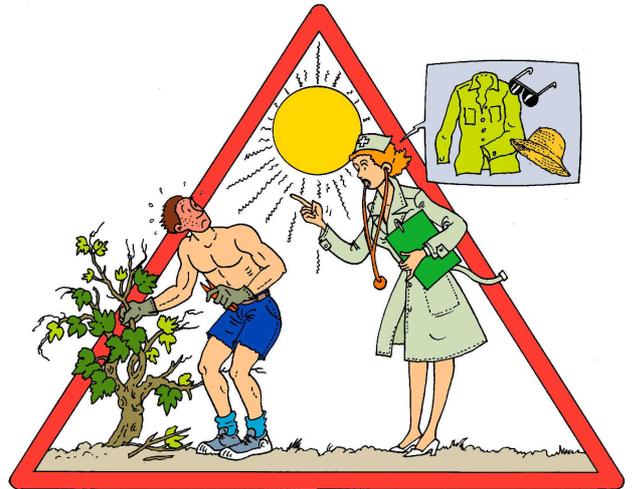




## Cancer de la peau



### ▲ Prévention et dépistage du mélanome



*Les beaux jours sont là, l'occasion de rappeler l'importance de la prévention et du dépistage précoce des cancers de la peau et en particulier du mélanome.*

S'il ne fait pas partie des cancers cutanés les plus fréquents (80 000 nouveaux cas de carcinomes par an contre 10 000 pour le mélanome), le mélanome en est le plus grave en raison de sa forte capacité à diffuser dans l'organisme.

Le mélanome se développe à partir des cellules de la peau qui fabriquent un pigment cutané, la mélanine. La tumeur peut apparaître au niveau d'un grain de beauté (naevus) ou se former sur peau normale, sans naevus.

#### Facteurs de risque

Le premier des facteurs de risque est représenté par l'exposition fréquente et/ou prolongée aux rayonnements ultraviolets, qu'ils soient naturels (soleil) ou artificiels (bronzage en cabine).

Le mélanome est plus fréquent chez :

- ✎ les personnes à peau et yeux clairs, et cheveux roux ou blonds,
- ✎ les personnes présentant de nombreux naevus surtout si ceux-ci sont asymétriques et augmentent de taille,
- ✎ les sujets présentant de nombreuses tâches de rousseur,
- ✎ ceux avec antécédents personnels ou familiaux de mélanome,
- ✎ les personnes ayant eu de nombreux coups de soleil dans l'enfance.

Il faut savoir que toutes les professions de l'agriculture constituent en elles-mêmes un facteur de risque de survenue de cancer de la peau, d'autant plus que la classique protection vestimentaire des « anciens » (casquette, chemise, pantalon) n'a pratiquement plus cours.

#### Prévention

La prévention passe d'abord par la détection précoce, c'est-à-dire la surveillance médicale et l'auto-examen réguliers (critères d'alerte ABCDE : Asymétrie de la lésion, Bords irréguliers, Couleur hétérogène, Diamètre supérieur à 6 mm, lésion Evolutive qui s'élargit ou change de couleur ou s'épaissit).

La prévention en milieu du travail passe également par les principes de protection contre les rayonnements UV, c'est-à-dire porter un chapeau, des lunettes de soleil adaptées, un vêtement couvrant léger.

*Mais aussi et pour tous*

*Appliquer une crème de protection d'indice 30 ou plus, à renouveler toutes les 1 à 2 heures selon l'abondance de la transpiration*

*Protéger particulièrement les jeunes enfants de la même façon.*

*Veiller à ne jamais exposer au soleil un bébé de moins d'un an.*

*Enfin, l'exposition aux UV artificiels à des fins esthétiques est fortement déconseillée.*

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter votre MSA

Caisse Régionale MSA de Bourgogne

Service Santé Sécurité au Travail

14 Rue Félix Trutat

03 80 63 22 95

21046 DIJON CEDEX

www.msa-bourgogne.fr



santé  
famille  
retraite  
services